

MIRABEL

VOUS INFORME

Vol. 7, n° 15

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Juillet 2021

UNE NOUVELLE
CASERNE SERA
CONSTRUITE *ici!*

| Réalisation 2022-2023



On **M** vous protéger!

INVESTISSEMENT DE 10 M\$

Réaménagement et ajout
de feux de circulation

par la Ville de Mirabel
pour améliorer la sécurité et la fluidité
de la route 158 et du chemin Saint-Simon.



TRAVAUX À VENIR EN 2022
mirabel.ca/travaux

EN ATTENTE
DE L'AUTORISATION
DU MINISTÈRE
DES TRANSPORTS



En attente d'une autorisation du MTQ

UNE VOIE POUR
LE VIRAGE À DROITE
SERA AMÉNAGÉE *ici!*

| Réalisation 2022

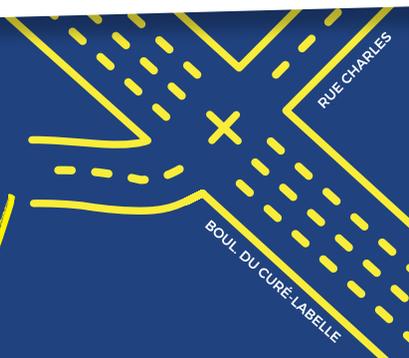


On **M** vous sortir du trafic!

Pour une circulation plus fluide

L'ALIGNEMENT
DE LA RUE
CHARLES SERA
EFFECTUÉ *ici!*

| Réalisation 2022



On **M** la fluidité!

DES LOGEMENTS
SOCIAUX SERONT
CONSTRUITS *ici!*



On **M** favoriser l'accès au logement!

Mirabel relance les travaux

La Ville de Mirabel est fière d'annoncer que certains des travaux qui avaient dû être reportés en raison, entre autres, de la pandémie seront effectués sous peu. Au nombre de ces travaux, on compte le réaménagement du chemin Saint-Simon et l'ajout de feux de circulation à l'intersection de la route 158, secteur de Saint-Canut. Aussi, l'ajout d'une voie pour le virage à droite, à l'intersection de la montée Sainte-Marianne et du chemin de la Côte Nord, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, sera réalisé en 2022.

À cela s'ajoute la construction d'une nouvelle caserne, dans le secteur de Saint-Janvier, qui débutera en 2022 pour se terminer en 2023, ainsi que l'alignement de la rue Charles pour une circulation plus fluide, à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, secteur de Saint-Janvier également. Dans le même secteur, l'aménagement de logements sociaux à proximité de la gare est également prévu.

Surveillez l'apparition des panneaux sur le territoire dans les prochaines semaines!



Retour sur la 9^e édition de SimulACTIONS

C'est du 9 au 11 juillet dernier qu'avait lieu le congrès SimulACTIONS, pour lequel la Ville de Mirabel avait fièrement accepté d'être la ville hôte. Au total, 19 aspirantes candidates aux élections municipales du 7 novembre prochain ont participé au congrès, toutes des femmes compétentes, motivées, engagées et impliquées dans leur communauté.

Organisé par le Réseau des femmes des Laurentides (RFL), en partenariat avec le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) et la Ville de Mirabel, ce congrès avait pour but de démystifier le fonctionnement et les procédures d'un conseil municipal ainsi que le rôle des élus.

Lors de la cérémonie d'ouverture, Madame Sylvie D'Amours, députée provinciale de la circonscription de Mirabel, a mis la table en encourageant les femmes à se faire confiance et à rester elles-mêmes dans le processus. Les trois autres panélistes qui l'accompagnaient, Mesdames Francine Charles, Guylaine Coursol et Isabelle Gauthier, conseillères municipales à la Ville de Mirabel, ont également fait preuve de générosité en partageant leur expérience politique et personnelle. Tout au long des journées de formation, elles ont soutenu et accompagné les participantes. Les aspirantes candidates ont pu vivre l'expérience d'une simulation de comité plénier et d'une séance du conseil municipal, à l'hôtel de ville de Mirabel.

Des directrices au sein de la Ville de Mirabel, en l'occurrence Mme Caroline Thibault, directrice du Service des communications, Mme Suzanne Mireault, directrice du Service du greffe, Mme Geneviève Cauden, directrice du Service du génie, Mme Christine Chartier, directrice du Service de l'équipement et des travaux publics ainsi que la directrice générale adjointe de la Ville, Mme Louise Lavoie, ont enrichi l'expérience des participantes en offrant des formations, à titre de bénévoles, en lien avec leurs fonctions respectives.

Les femmes sont toutes reparties avec un coffre à outils bien rempli, confiantes qu'elles ont ce qu'il faut pour se lancer en politique municipale.



BIBLIOTHÈQUE
DE MIRABEL

Fermeture de la bibliothèque du secteur de Saint-Hermas

La Ville de Mirabel a le regret d'annoncer qu'elle doit procéder, malgré elle, à la fermeture de la bibliothèque du secteur de Saint-Hermas puisque le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) a pris la décision de ne plus lui louer le local, et ce, dès maintenant.

En effet, le CSSRDN a informé la Ville, le 23 juin dernier, de sa décision de récupérer le local qui était loué à l'école Saint-Hermas pour la bibliothèque municipale du secteur, en motivant sa décision par, entre autres, sa volonté d'y offrir une option musicale et une bibliothèque scolaire, l'école possédant déjà une riche collection de livres.

Selon le CSSRDN, la croissance de la clientèle anticipée pour les prochaines années rend impossible le prêt de locaux, alors que la pandémie a aussi eu un rôle dans cette décision puisque les contacts entre les usagers de la bibliothèque et les élèves doivent être sécurisés.

La Ville de Mirabel prendra un temps de réflexion pour bien analyser les besoins de la vie quotidienne des résidents de ce secteur rural, de même que ceux de l'ensemble de ses secteurs ruraux et urbains, afin de revoir son offre de service et de faire face aux défis de la croissance démographique.

En attendant, les citoyens concernés peuvent se rendre à la succursale du secteur de Saint-Benoît ou à celle du secteur de Saint-Canut, situées à proximité, pour continuer à bénéficier des services de la bibliothèque de Mirabel.

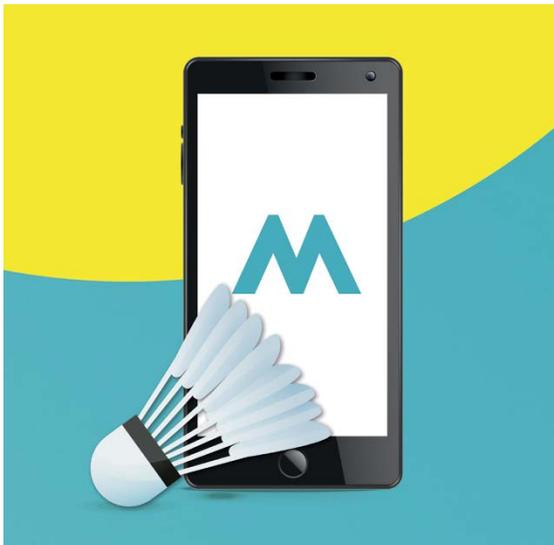
TOUS LES DIMANCHES DE 10 H À 15 H

Marché
du terroir
DE MIRABEL

20 JUIN AU 26 SEPTEMBRE

CENTRE CULTUREL DU DOMAINE-VERT NORD





Programmation des loisirs

En vue des inscriptions aux activités de l'automne

Avez-vous un dossier famille? Vous avez oublié votre code d'utilisateur et votre mot de passe? Appelez le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au 450 475-8656, avant le 2 septembre prochain afin de créer votre dossier ou de réactiver vos accès.

La prochaine période d'inscription aura lieu du 2 au 8 septembre, pour les activités du cahier loisirs de l'automne 2021, qui sera disponible dès la fin du mois d'août sur le site Internet de la Ville, au mirabel.ca, ainsi que dans le *Mirabel vous informe* du 1^{er} septembre.



Saison 2021-2022

Dernière chance pour s'inscrire aux sports de glace!

Pour revoir tous les détails concernant les inscriptions auprès des différentes associations, consultez le mirabel.ca.



De gauche à droite : Mme Nadine Lalande, présidente du comité des Arts de Saint-Benoît, Mme Micheline Bonami, artiste peintre de l'œuvre *Les voiliers*, Mme Lise Levert, gagnante du concours *Gagne ton coup de cœur*, dans le cadre de l'édition virtuelle, Mme Micheline Lavoie, membre du comité des Arts de Saint-Benoît, M. Patrick Charbonneau, maire suppléant, et M. Jacques Lemieux, artiste peintre de l'œuvre *Face à la montagne*.

Exposition du comité des Arts de Saint-Benoît

Retour sur l'édition virtuelle

C'est en mode virtuel qu'a eu lieu l'Exposition du comité des Arts de Saint-Benoît, du 1^{er} au 30 mai dernier, en raison du contexte pandémique et des mesures sanitaires en vigueur à ce moment. Le résultat de cette première expérience virtuelle s'est avéré très positif, avec un achalandage de près de 2000 visiteurs et avec près de 3300 pages visitées sur le nouveau site Internet du comité. De plus, plusieurs personnes ont participé au concours, qui offrait la possibilité de remporter une bourse de 500 \$.

Le comité des Arts de Saint-Benoît tient à remercier tous les artistes qui se sont impliqués dans la réussite de l'exposition en partageant les liens du site Internet sur leurs réseaux sociaux. Mentionnons que l'exposition a pu avoir lieu grâce au travail colossal de Mme Micheline Lavoie, qui a fait tout le développement du site ainsi que le montage.



Attention au danger lors du partage de la route en zone agricole!

Une source de danger prend malheureusement de l'ampleur sur le territoire mirabellois et inquiète les agriculteurs. Il s'agit de la hausse marquée de l'impatience des automobilistes envers les tracteurs sur les routes, qui entraîne des dépassements parfois très dangereux.

La Ville de Mirabel souhaite sensibiliser les citoyens, encore une fois, à la réalité du partage des routes mirabelloises dans un contexte où cohabitent des secteurs ruraux et urbains. La Ville demande la collaboration des citoyens et les incite à redoubler de patience et de prudence afin d'éviter des accidents. Partageons la route de façon respectueuse et sécuritaire!



Viactive de Mirabel reprend la forme !

Viactive est de retour ! Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est fier de présenter la nouvelle formule, donnant accès à des sessions complètes en s'inscrivant en ligne. L'ancienne formule « à la carte » n'est donc plus possible.

Pour vous inscrire, vous devrez d'abord contacter le Service des loisirs pour ouvrir votre dossier, au 450 475-8656. La période d'inscription débutera le 2 septembre, à 8 h 30, et se terminera le 8 septembre, à 16 h 30. Lors de l'inscription, vous pourrez choisir une ou plusieurs plages horaires. À noter que le nombre de semaines par session dépend de la plage horaire choisie.

Remboursement de la carte Viactive

Pour tous les détenteurs de la carte, il est possible d'obtenir un remboursement, par chèque, au prorata des cours auxquels vous n'aurez pas assistés. Pour ce faire, vous devez vous présenter au Service des loisirs (8515, rue Saint-Jacques, secteur de Saint-Augustin), du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, ou le vendredi, entre 9 h et 11 h, avec votre carte Viactive. Vous avez jusqu'au 17 décembre 2021 pour faire votre demande de remboursement.



Sur la photo, on aperçoit les membres du Comité de mise en valeur de Saint-Benoît, qui ont initié le projet en collaboration avec les îlots jeunesse, les Jardins communautaires ainsi que la Caisse Desjardins de Mirabel et Cabanon Mirabel.

Secteur de Saint-Benoît

Projet pilote de poulailler dans un espace public

Le Comité de mise en valeur de Saint-Benoît a récemment obtenu une autorisation pour un projet pilote de poulailler dans un espace public en milieu urbain. Ce projet, situé dans le Jardin communautaire du secteur de Saint-Benoît, a pour principal objectif d'offrir aux Mirabellois des activités d'animation éducatives sur les implications liées à l'entretien des poules domestiques. Cette initiative, qui s'intègre dans les nombreux efforts mis de l'avant par les organismes et bénévoles du secteur réunis au sein du Comité de mise en valeur, a comme objectif de procéder à l'évaluation de la viabilité du projet en prenant note de toutes requêtes ou plaintes, tout en s'assurant du bien-être des animaux.

Le compostage et le principe des P-R-O-P-R-E-S !

Oh ! Les odeurs... On les redoute ! Adoptez le principe des P-R-O-P-R-E-S et vous éviterez les émanations de votre bac roulant brun. D'ailleurs, comme il s'agit d'un transfert des matières compostables vers le bac brun, il ne devrait pas y avoir plus d'odeurs qu'il y en avait dans le bac noir ! Ce n'est qu'une question d'habitude. Voici quelques trucs :

Papier journal : utilisez-le pour faire des papillotes avec vos résidus ou comme fond de bac. Congelez les papillotes de viandes, poissons, os, etc. et sortez-les le jour de la collecte pour éviter odeurs et insectes.

Résidus verts secs : faites sécher les rognures de gazon et les feuilles mortes si vous voulez en déposer dans le bac roulant brun. Cela évitera l'humidité et le dégagement de gaz nauséabonds comme l'ammoniac.

Ombre : à l'abri du soleil, le bac est au frais plus longtemps et le risque d'odeurs diminue.

Principe de la lasagne : déposez les matières organiques en alternance avec des résidus verts secs ou du papier journal pour amoindrir les émanations qui pourraient s'en échapper.

Rinçage du bac : tout comme pour les autres bacs, un rinçage régulier est souhaitable, avec une solution d'eau et de vinaigre, ou un savon doux biodégradable.

Evitez les liquides pour minimiser le détrempe des résidus, pour garder le bac plus propre et pour éviter que les matières gèlent et collent aux parois durant l'hiver.

Saupoudrez avec un peu de chaux ou de bicarbonate de soude à l'occasion pour inhiber les odeurs.

Viens bouger avec nous !

- Un jeudi sur deux, de 15 h 30 à 16 h 30
- Entraîneuse certifiée !
- Possibilité d'avoir un plan d'entraînement personnalisé
- Pour tous les niveaux
- Yoga, kickboxing, entraînement cardio, remise en forme

C'EST GRATUIT !

POUR PLUS D'INFO, CONTACTER MAUDE !

☎ 450 420-6262

✉ MWARNET@CJEMIRABEL.CA



Annie Dell'Aniello, conseillère en développement des entreprises

Service Mirabel économique

Une nouvelle conseillère en développement des entreprises

La Ville de Mirabel a le plaisir d'annoncer que Mme Annie Dell'Aniello s'est jointe à l'équipe de Mirabel économique, le 14 juin dernier, à titre de conseillère en développement des entreprises. Elle remplace M. Serge Francoeur qui, après plus de cinq années à ce poste, quitte pour une retraite bien méritée.

Mme Dell'Aniello compte plus de 17 années d'expérience dans le domaine de l'administration et des finances. Que ce soit à titre de conseillère en développement économique, d'enseignante en comptabilité, d'entrepreneure-comptable ou de conseillère en investissement et planification financière, son bagage d'expérience lui permettra de conseiller et d'aider les promoteurs mirabellois dans l'analyse et le développement de leur entreprise, que ce soit en phase de démarrage, de croissance ou de gestion, ainsi qu'en recherche de

financement privé ou public, le tout en relation avec les partenaires locaux et régionaux qui offrent également de tels produits et services.

Elle assurera également le développement et la promotion des différents Fonds gérés par Mirabel économique, qui s'adressent aux entrepreneurs mirabellois, dont notamment le programme Aide d'urgence aux PME, développé dans le cadre des mesures gouvernementales liées à la COVID-19.

Mme Dell'Aniello mise sur le travail d'équipe, l'échange et le partage d'idées tout en ayant à l'esprit que la satisfaction des clients est le point central du succès d'une entreprise.

On peut la joindre au 450 475-2008, poste 4069, ou par courriel, à a.dellaniello@mirabeleconomique.ca.

Création d'une zone d'activité économique écoresponsable

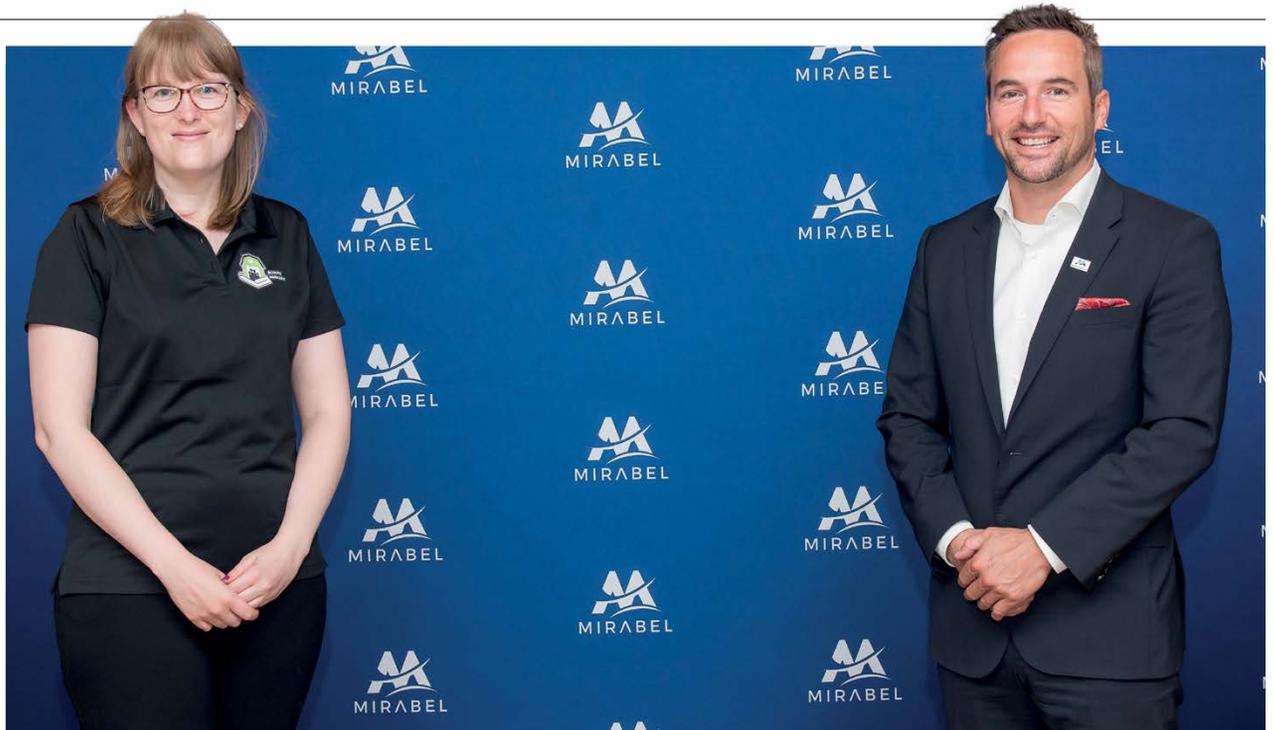
Une entente est signée avec l'INRS

Approchée par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie, la Ville de Mirabel a récemment signé une entente portant sur la création éventuelle d'une zone d'activité économique écoresponsable à Mirabel.

Plus précisément, c'est le Service Mirabel économique qui a été approché et qui a initié la démarche, en mars dernier, dans le but de favoriser le développement de projets de recherche visant la valorisation des déchets agronomiques et la formation de symbioses industrielles. Le Service de l'environnement de la Ville a également accueilli favorablement le projet d'entente.

Ce dernier vise notamment à initier une collaboration entre la Ville et l'INRS pour le développement d'un carrefour d'innovations permettant à des entreprises des domaines agricoles, agroalimentaires et environnementaux de voir leurs besoins en recherche et développement être comblés par l'INRS, le tout en collaboration avec différents partenaires dont, entre autres, le Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel (CRAM-Mirabel).

Cette entente s'inscrit dans la volonté de la Ville, dans sa planification stratégique 2018-2021, d'identifier et d'encourager les initiatives écoresponsables au niveau du développement durable. La Ville souhaite en effet favoriser le développement de projets innovants axés sur l'environnement et la qualité de vie, dans le cadre de l'aménagement de son territoire.



Mme Magali Noiseux-Laurin, directrice générale d'Écoute agricole, et M. Patrick Charbonneau, maire suppléant de la Ville de Mirabel.

Une subvention de 25 000 \$ pour soutenir l'organisme Écoute agricole

Par une aide financière de 25 000 \$ provenant du budget PDZA du Service de l'aménagement et de l'urbanisme, la Ville de Mirabel réitère son soutien à la mission d'Écoute agricole, un organisme régional bien implanté depuis 2015 et dont la mission est de contrer la détresse psychologique et le suicide en milieu agricole. Les services d'écoute et d'accompagnement sont offerts gratuitement et en toute confidentialité aux familles agricoles. Pour joindre la travailleuse de rang de l'organisme, composez le 514 929-AGRO (2476).

À l'heure d'un Québec se voulant plus autonome sur le plan alimentaire, la Ville de Mirabel se fait un devoir d'investir dans l'amélioration des conditions de vie et de travail des familles qui nourrissent les citoyens au prix de nombreux sacrifices et qui contribuent, jour après jour, à la prospérité et au dynamisme du secteur bioalimentaire du territoire. Pour faire un don ou pour vous impliquer dans l'organisme, visitez le site ecouteagricole.com.

Babillard

communautaire

Vivre en sécurité... chez soi!



Par Sylvie Taillefer

Le risque de chute chez les aînés constitue la principale source d'inquiétude pour eux et leurs proches, avec raison. Malheureusement, ces accidents domestiques sont souvent l'élément déclencheur d'une perte d'autonomie et d'un changement de milieu de vie non souhaité.

Une modification du mode de vie ainsi que des changements apportés à l'habitation permettra aux aînés de conserver le plus longtemps possible la santé, la qualité de vie et l'autonomie. Qu'il s'agisse d'une maison, d'un condo ou d'un appartement, poser certains gestes sécuritaires contribueront à permettre aux aînés à continuer d'y habiter en toute tranquillité. Pour consulter la liste des gestes à poser, on peut se rendre au www.tccdemirabel.com, dans la section « Articles ».

Pour obtenir plus de renseignements, contactez Mme Carole Lavallée, au 514 594-3370, ou par courriel, à projetaine@tccdemirabel.com.



Ateliers de formation en arts du cirque

Le cirque débarque au parc régional du Bois-de-Belle-Rivière! En effet, du dimanche 22 au mercredi 25 août, les Transporteurs de rêves proposent des ateliers de formation en arts du cirque, aux jeunes de 7 à 16 ans de Mirabel et des environs.

Lors de ce stage, les participants pourront découvrir plusieurs disciplines, dont la manipulation d'objets (jonglerie), les jeux aériens, l'acrobatie au sol, l'équilibrisme et plus encore. Le coût est de 250 \$ pour quatre jours et les inscriptions se font sur le site Internet transporteursdereves.com/html/fr/accueil.html, ou par téléphone, au 514 652-8481. Inscrivez votre enfant rapidement, car les places sont limitées! Pour plus de renseignements, visitez la page Facebook *Transporteurs de rêves inc.*

Cette activité est présentée par M. Benoit Ranger, maître en arts du cirque, et par le parc régional du Bois-de-Belle-Rivière.

On reconnaître nos employés!

10 ans de service

François Blanchet

Embauché le 4 juillet 2011
Pompier
Service de la sécurité incendie

Thierry Brassard-Dumoulin

Embauché le 5 juillet 2011
Policier
Service de police

Éric Despins

Embauché le 11 juillet 2011
Pompier
Service de la sécurité incendie

Cédric Savage

Embauché le 13 juillet 2011
Pompier
Service de la sécurité incendie

Mario Desmet

Embauché le 14 juillet 2011
Pompier
Service de la sécurité incendie

Arnaud Brunet

Embauché le 15 juillet 2011
Pompier
Service de la sécurité incendie

Marie-Pier Kingsbury

Embauchée le 16 juillet 2011
Pomprière
Service de la sécurité incendie

5 ans de service

Maggie Michaudville

Embauchée le 5 juillet 2016
Conseillère en communication
Service des communications

Marie-Anne Thibeault

Embauchée le 11 juillet 2016
Adjointe administrative
Service du greffe

Mathieu Lacoste

Embauché le 12 juillet 2016
Pompier
Service de la sécurité incendie

Sébastien Péloquin

Embauché le 13 juillet 2016
Pompier
Service de la sécurité incendie

Maxime Bouchard

Embauché le 14 juillet 2016
Pompier
Service de la sécurité incendie

Guillaume Carrière

Embauché le 18 juillet 2016
Préposé réseaux, journalier et chauffeur
Service de l'équipement et des travaux publics

Merci!

 NOTRE VIE de quartier RALENTISSEZ!' and three speed limit signs: 'J'M QUE TU ROULES à 30 km/h DANS MA RUE!', 'à 40 km/h', and 'à 50 km/h'. At the bottom, it says 'Pour faire une demande de panneau, veuillez communiquer avec M. Dominique Mallette, agent de poste au Service de police, au 450 475-7708, poste 3236.' and includes logos for 'POLICE MIRABEL' and 'MIRABEL'."/>



Contrôle accru des opérations
de remblai et de déblai

Nouveau règlement provincial concernant la traçabilité des sols contaminés excavés

Le 28 juin dernier, le gouvernement du Québec adoptait le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés. Son adoption aura certainement un impact pour contrer les déversements illégaux de sols contaminés sur le territoire de Mirabel. Ce nouveau règlement va de pair avec les efforts déployés par la Ville dernièrement dans sa volonté d'améliorer le potentiel agricole et de venir à bout des remblais illégaux.

Cette nouvelle réglementation, qui entrera en vigueur le 1^{er} novembre prochain, prévoit le recours obligatoire au système gouvernemental de traçabilité *Traces Québec* pour tous les projets impliquant la gestion de sols contaminés excavés à l'extérieur de leur terrain d'origine. Grâce à la géolocalisation des camions par GPS, ce système permettra de suivre en temps réel le déplacement des sols contaminés jusqu'à la destination prévue, soit un lieu apte à les recevoir pour les traiter, les valoriser ou les enfouir. Le système gouvernemental permettra également de détecter les irrégularités et de cibler les terrains à prioriser lors des inspections.

Déployé dès la fin de l'été, ce système pourra être utilisé, sur une base volontaire, par les entreprises qui voudront le tester en vue de l'entrée en vigueur du règlement, à l'automne. Le règlement s'appliquera graduellement jusqu'au 1^{er} janvier 2023, en ciblant d'abord les travaux pour lesquels une excavation de plus de 5000 tonnes métriques de sols contaminés est prévue. Par la suite, le règlement s'appliquera à tous les transports de sols contaminés excavés. Les contrevenants s'exposeront à des sanctions pénales importantes, allant de 7500 \$ à 6 M\$ pour les personnes morales.

Pour plus de renseignements, on peut contacter le Service de l'aménagement et de l'urbanisme, au 450 475-2007, ou envoyer un courriel à info.urbanisme@mirabel.ca.

Gratuité pour les enfants dans le transport collectif

Bonne nouvelle! Depuis le 1^{er} juillet, les enfants âgés de 11 ans et moins peuvent se déplacer gratuitement en transport collectif, en tout temps, sur l'ensemble du territoire métropolitain. Pour ce faire, ils doivent être accompagnés d'une personne de 14 ans et plus qui en assume la surveillance. Cette personne doit détenir un titre de transport valide et ne peut pas accompagner plus de cinq enfants.

Voilà donc une bonne raison de planifier une sortie en famille et de redécouvrir la région!

ARTM

exo

STL

stm

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2473

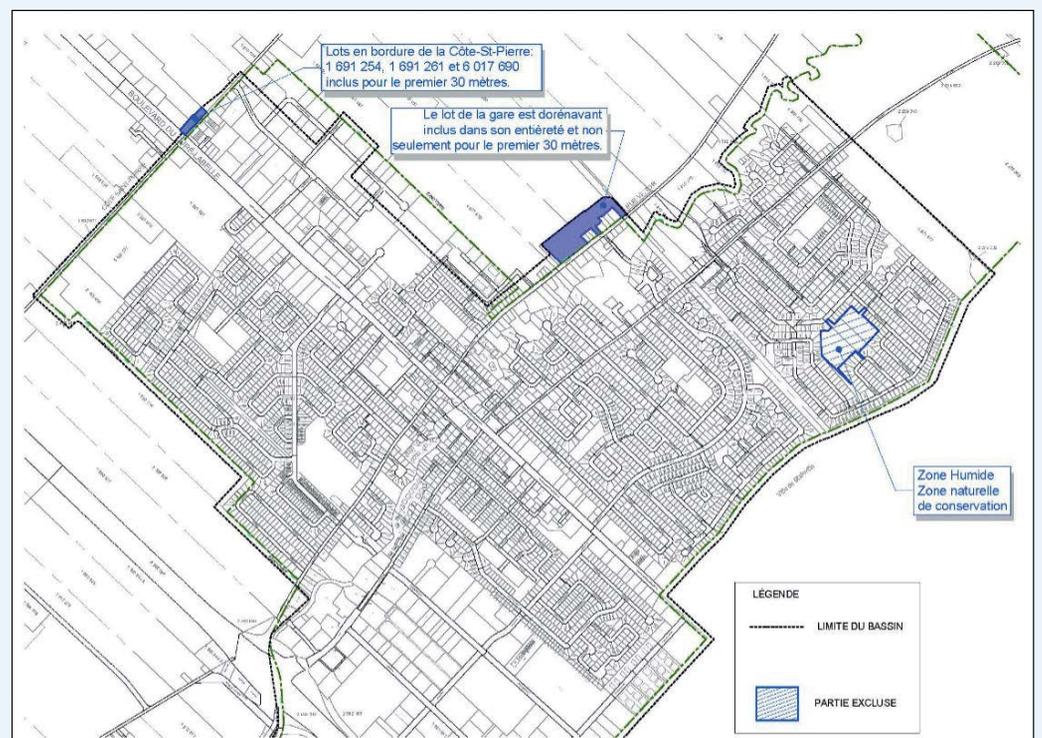
(Secteur de Saint-Janvier)

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 12 juillet 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro **2473** modifiant les règlements numéros :

- 1439** *Autorisant le paiement d'une quote-part attribuée à la Ville de Mirabel relativement aux travaux de mise aux normes, d'augmentation de la capacité de production et d'augmentation de la réserve de l'usine de filtration de Sainte-Thérèse, le tout dans le cadre d'une entente intermunicipale intervenue entre les villes de Blainville, Boisbriand, Mirabel et Sainte-Thérèse intitulée « Entente modifiant l'entente intermunicipale relative à l'alimentation régionale en eau potable » et autorisant une dépense et un emprunt au montant de 4 005 486 \$ à ces fins.*
- 1722** *Autorisant la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux relativement à la construction d'une conduite d'eau, incluant tous les travaux connexes de réfection des infrastructures existantes entre le puits existant à l'intersection des rues J.-A.-Bombardier et du Parc et le poste de pompage de la rue Charles, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant une dépense et un emprunt de 980 000 \$ à cette fin.*
- 1807** *Autorisant la préparation de plan et devis pour des travaux de réfection, d'agrandissement et de mise aux normes du système de traitement du poste de pompage et du réservoir de la rue Charles, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense de 3 600 000 \$ et un emprunt au montant de 2 939 250 \$ à ces fins.*
- 2170** *Autorisant la réalisation des plans et devis incluant la surveillance pour des travaux d'infrastructures municipales pour le bouclage du réseau d'eau avec les conduites existantes sur la rue J.-A.-Bombardier, le boulevard du Curé-Labelle et la rue Louis-Joseph-Papineau, ainsi que la construction d'une piste cyclable, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins,*

afin d'y inclure des lots et délimiter une zone de conservation.

Les lots qui sont ajoutés aux bassins de taxation sont situés dans le secteur de Saint-Janvier, soit les lots en bordure de la côte Saint-Pierre, numéros 1 691 254, 1 691 261 et 6 017 690 pour le premier 30 mètres, ainsi que le lot de la gare dans le secteur de Saint-Janvier. Le périmètre de la zone de conservation qui est exclu du bassin de taxation est redélimité en fonction de l'occupation réel de cet espace, le tout est illustré au plan ci-après :



Toute personne désirant s'opposer à l'approbation de ce règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation doit en informer la Ministre par écrit dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Gestion des documents
10, avenue Pierre-Olivier Chauveau
Québec (Québec) - G1R 4J3

Donné à Mirabel ce 21 juillet 2021

La greffière, Me Suzanne Mireault, avocate

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2476

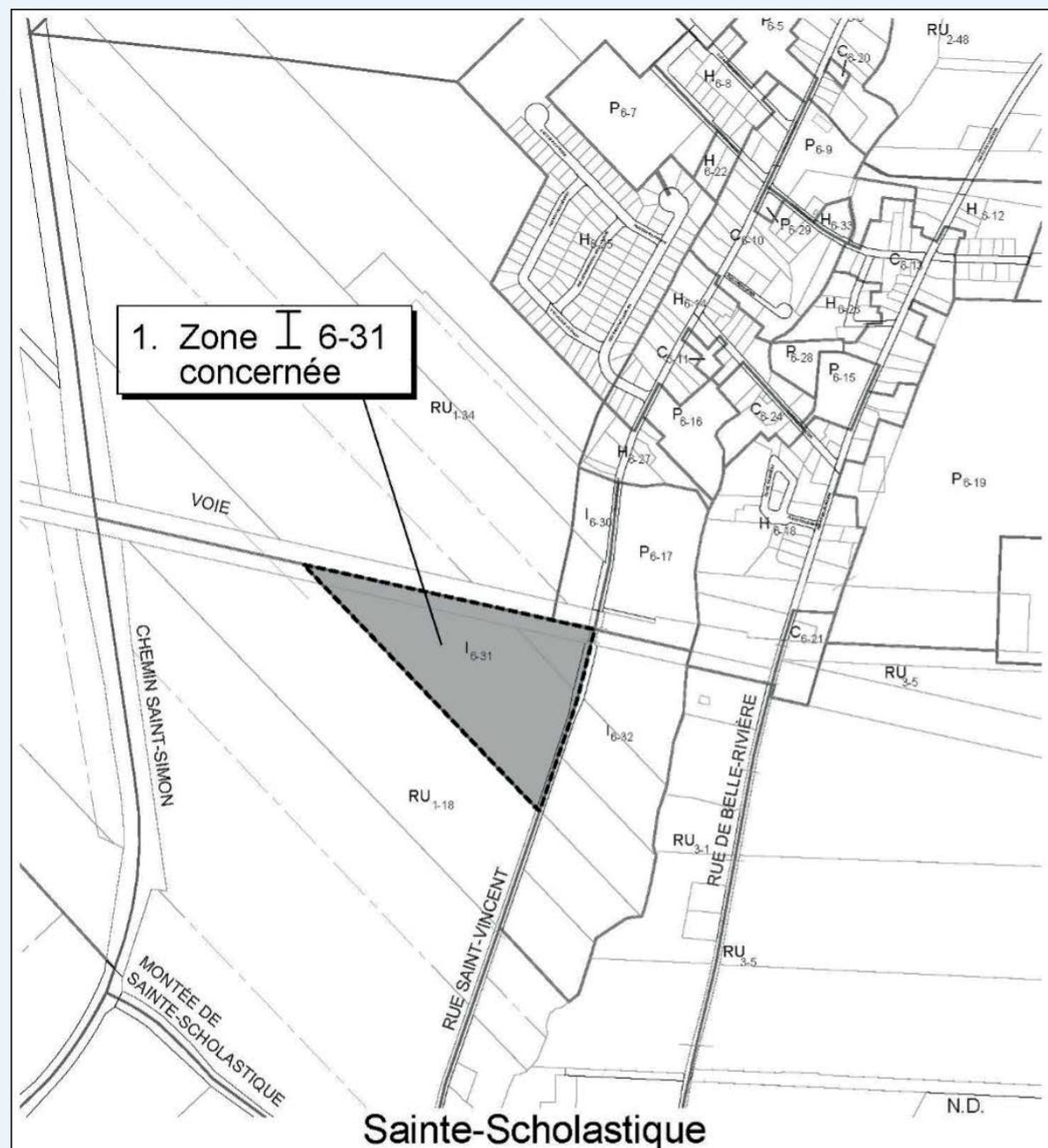
(secteur de Sainte-Scholastique)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 12 juillet 2021 a adopté le projet de règlement numéro PU-2476 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre les bâtiments commerciaux et industriels de 3 étages dans la zone I 6-31, dans le secteur de Sainte-Scholastique.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2476 est bien décrit dans le titre.

QUE la zone visée se situe dans le secteur de Sainte-Scholastique et est illustré au plan ci-après :



QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h, une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, présidée par le maire suppléant, le lundi 9 août 2021, à 19 h 00, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel et en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19, une consultation écrite sera tenue ou toute personne pourra transmettre des commentaires écrits, par courriel ou courrier, suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 9 août 2021 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Projet de règlement no PU-2476
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : greffe@mirabel.ca

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 21 juillet 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2449

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 8 mars 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

No 2449 Modifiant le Règlement numéro 2396 Autorisant la préparation des devis de performance et les travaux de construction d'un centre aquatique incluant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, sur le lot 5 130 510, dans le secteur de Saint-Augustin et autorisant l'achat d'équipements et l'aménagement pour ce centre aquatique, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt et d'approprier des sommes provenant de subvention et de tout autre source financière.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

par les personnes habiles à voter, le 1^{er} avril 2021;

par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 6 juillet 2021.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 14 juillet 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2452

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 22 mars 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

No 2452 Autorisant des dépenses en immobilisations, soit plus particulièrement pour des travaux d'asphaltage de diverses rues, chemins, sentiers piétons, stationnements, parcs, pistes cyclables et trottoirs pour l'année 2021, autorisant à ces fins une dépense de 11 027 000 \$, un emprunt de 5 604 000 \$, appropriant un montant de 3 591 000 \$ à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, un montant de 382 000 \$ à même le surplus accumulé affecté et un montant de 1 450 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu l'approbation légale suivante :

par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 13 juillet 2021.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 21 juillet 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2450**

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 22 mars 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

No 2450 Décrétant des travaux de voirie pour le réaménagement d'une partie de la rue Charles et tous travaux connexes ou dépenses accessoires, dans le secteur de Saint-Janvier, autorisant une dépense et un emprunt de 4 762 000 \$ à cette fin.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu l'approbation légale suivante :

par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 13 juillet 2021.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 21 juillet 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO U-2471**

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 12 juillet 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2471 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro U-2381 de façon à :

- ajuster le territoire d'application du règlement pour y inclure une portion du boulevard du Curé-Labelle et de la rue J.-A.-Bombardier;
- remplacer le libellé du critère 32 afin de mieux encadrer l'entreposage extérieur pour les usages commerciaux.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 21 juillet 2021

La greffière, Me Suzanne Mireault, avocate

**AVIS PUBLIC
SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE MIRABEL
POUR L'ANNÉE 2021**

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 12 juillet 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté la résolution numéro 610-07-2021 relativement au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Mirabel afin de retirer du calendrier la séance du 4 octobre 2021 considérant que la date limite du dépôt des candidatures pour l'élection municipale 2021, a été devancée au 1^{er} octobre 2021.

Donné à Mirabel, ce 21 juillet 2021

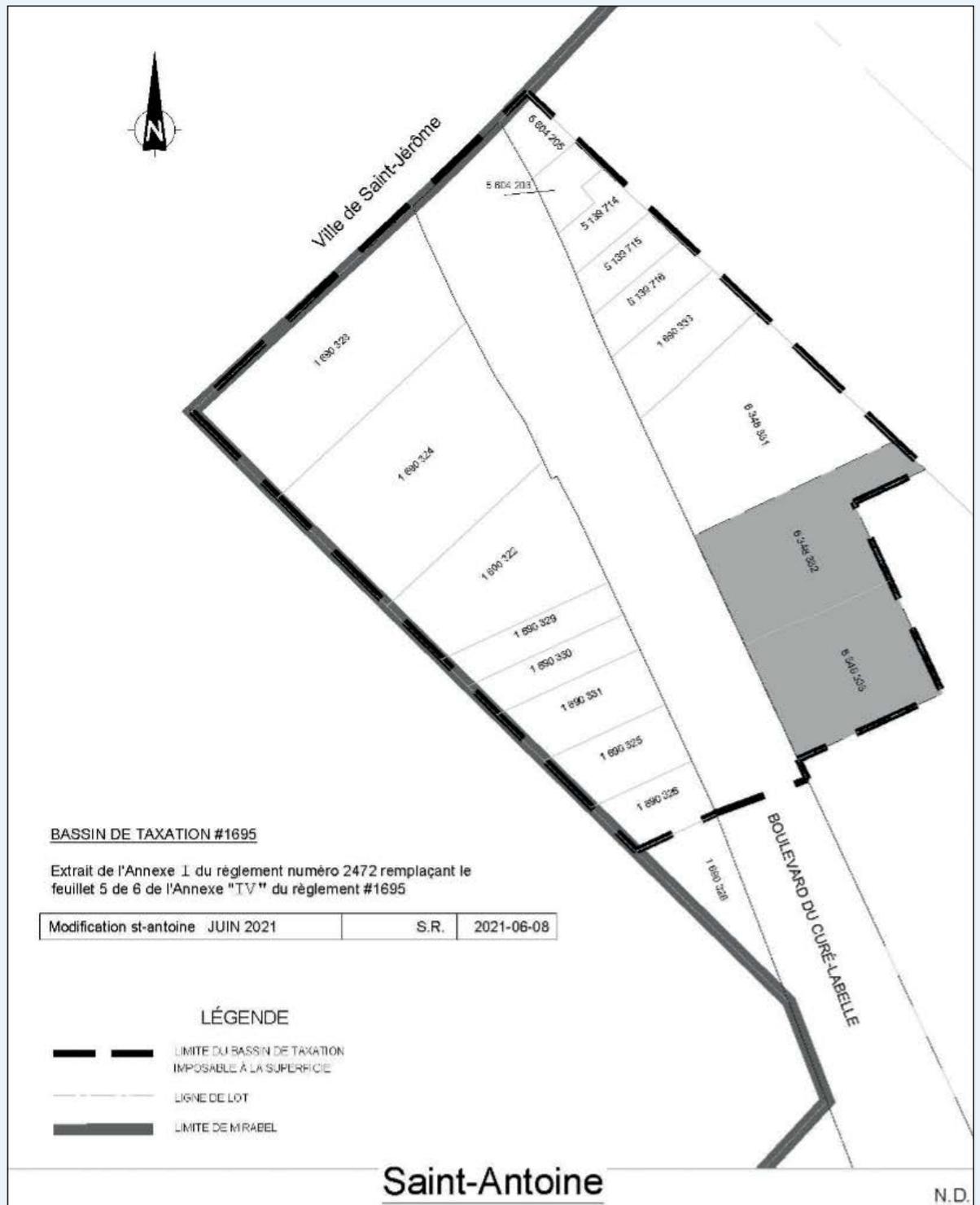
La greffière, Suzanne Mireault, avocate

**AVIS PUBLIC
CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2472**

(Secteur de Saint-Antoine)

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 12 juillet 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2472 modifiant le règlement numéro 1695 autorisant le paiement d'une quote-part pour des travaux d'agrandissement et de mise aux normes à l'usine de filtration de Saint-Jérôme et décrétant une dépense de 2 653 055 \$ et un emprunt de 1 540 000 \$ à ces fins, afin d'y inclure les lots 6 348 332 et 6 348 333, dans le secteur de Saint-Antoine.

Les lots qui sont ajoutés au bassin de taxation sont situés dans le secteur de SAINT-ANTOINE et sont illustrés au plan ci-après :



Toute personne désirant s'opposer à l'approbation de ce règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation doit en informer la Ministre par écrit dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Gestion des documents
10, avenue Pierre-Olivier Chauveau
Québec (Québec) - G1R 4J3

Donné à Mirabel ce 21 juillet 2021

La greffière, Me Suzanne Mireault, avocate



ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO U-2454

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 12 juillet 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2454 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- modifier les normes minimales prévues pour les marges latérales et arrières dans un projet intégré de façon à tenir compte de la hauteur des bâtiments, pour l'ensemble de la ville;
- agrandir la zone H 7-16 à même une partie des zones H 7-15, H 7-29 et H 7-17;
- agrandir la zone H 7-83 à même une partie des zones H 7-5, H 7-13, H 7-15 et H 7-16;
- agrandir la zone H 7-45 à même une partie de la zone H 7-37;
- agrandir la zone H 7-71 à même une partie des zones H 7-17 et H 7-29;
- agrandir la zone C 7-67 à même une partie de la zone H 7-29;
- agrandir la zone H 7-150 à même la zone H 7-153;
- agrandir la zone H 7-141 à même une partie des zones H 7-5 et H 7-15;
- créer la zone H 7-165 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones H 7-29 et C 7-50;
- abroger les zones H 7-15, H 7-17 et H 7-153;
- remplacer les tableaux des dispositions spécifiques des zones H 7-1, H 7-5, P 7-6, C 7-9, H 7-16, C 7-34, H 7-37, H 7-61, C 7-67, H 7-71, C 7-73, H 7-141, H 7-87, H 7-83 et H 7-150, le tout dans le secteur de Saint-Janvier.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 21 juillet 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le 9 août 2021 à 19 h 00, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**Rue Larivière (Lot 6 270 485 (en devenir 6 377 492))
secteur du Petit-Saint-Charles, (résolution CCU
numéro 93-06-2021)**

Demande numéro 2021-056, formulée le 25 mai 2021, par « Émile Cousineau », ayant pour effet de permettre la création d'un lot ayant une superficie de 1 672,3 m², le tout tel qu'il appert au plan cadastral, minute 12 008, préparé par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, daté du 14 mai 2021, alors que le Règlement de lotissement numéro U-2301 exige une superficie minimale de 2 500 m² pour un lot de rangée, non desservi.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande et en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19, tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits par courrier ou par courriel, aux adresses ci-dessous, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, jusqu'au 9 août 2021 ou soit jusqu'à ce que le conseil municipal rende sa décision sur ces demandes.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Dérogations mineures
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : greffe@mirabel.ca

Donné à Mirabel, ce 21 juillet 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2477

(secteur de Mirabel-en-Haut)

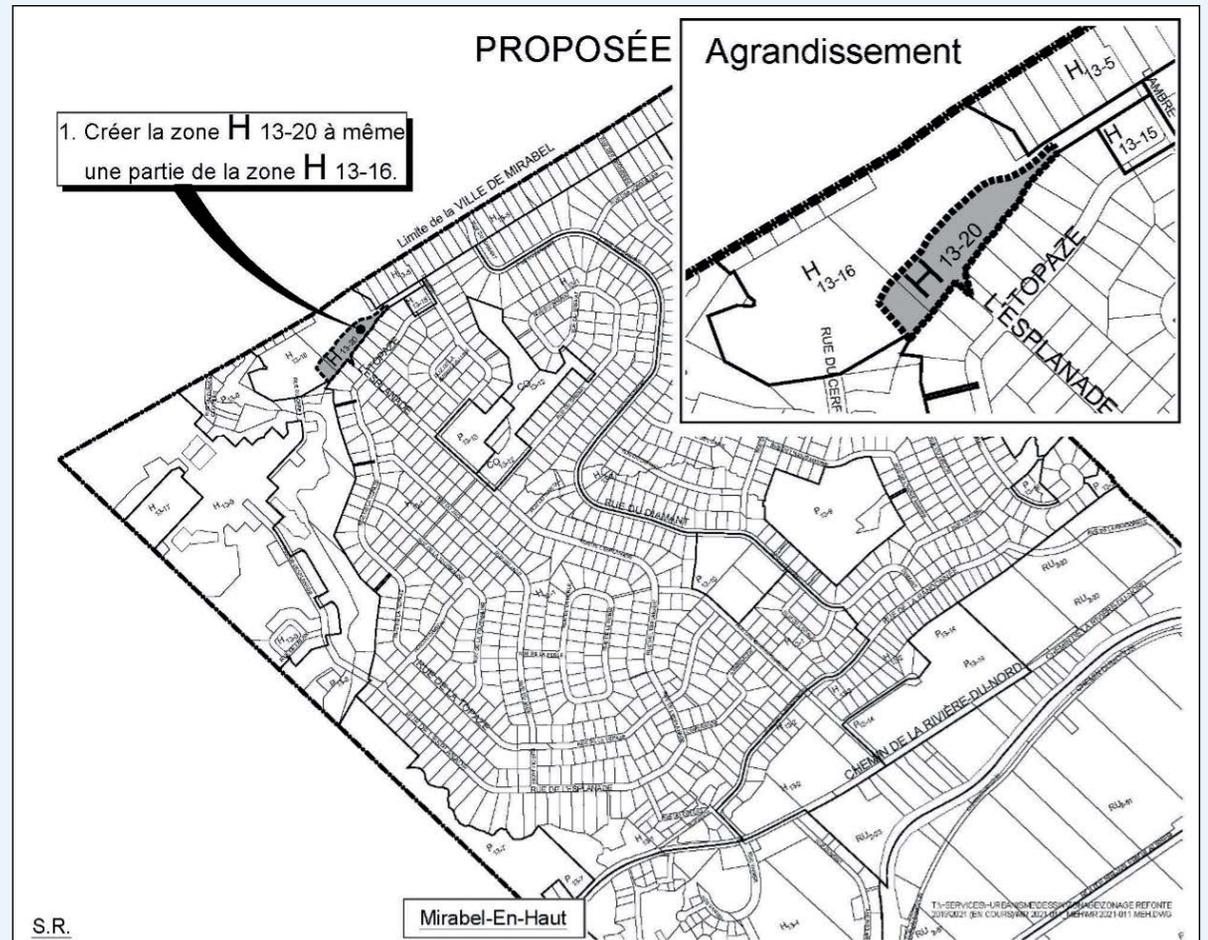
Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 12 juillet 2021 a adopté le projet de règlement numéro PU-2477 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- créer la zone H 13-20 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 13-16, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- prévoir pour l'usage « H1 - Habitation unifamiliale » de structure jumelée et contiguë, des dispositions reliées à la préservation et à l'abattage des arbres dans la zone H 13-20, dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2477 est bien décrit dans le titre.

QUE la zone visée se situe dans le secteur de Mirabel-en-Haut et est illustrée au plan ci-après :



QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h, une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, présidée par le maire suppléant, le lundi 9 août 2021, à 19 h 00, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel et en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19, une consultation écrite sera tenue ou toute personne pourra transmettre des commentaires écrits, par courriel ou courrier, suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 9 août 2021 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Projet de règlement no PU-2477
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : greffe@mirabel.ca

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 21 juillet 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

CONCOURS

MON VOYAGE!

Du 9 juin au 9 décembre



[Instagram.com/villedemirabel](https://www.instagram.com/villedemirabel)

Tous les détails du concours au [mirabel.ca/monmvoyage](https://www.mirabel.ca/monmvoyage).

CONCOURS PHOTO

MON QUARTIER EN IMAGES!

Les amateurs de photographie mirabellois sont invités à participer à la 6^e édition du concours photo, ayant pour thème *Mon quartier en images* !

La Ville est à la recherche de photographies représentant la vie dans les différents secteurs de Mirabel, dans le but de créer l'édition 2022 de son calendrier.

Tous les détails du concours au :
[mirabel.ca/concours-photo](https://www.mirabel.ca/concours-photo)